

MUNICIPALITE DE BOECOURT
ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE ET BUDGET 2026

Lundi 15 décembre 2025 à 20h00 à la salle de la Paroisse à Boécourt

Cette Assemblée, convoquée par la feuille officielle no. 41 du 20.11.2025 ainsi que par tous-ménages, a lieu en présence de 34 citoyennes et citoyens et les débats sont dirigés par Monsieur Julien Minne, Vice-Président de l'Assemblée.

Le Vice-Président présente l'ordre du jour prévu, à savoir :

- 1. Nomination de deux scrutateurs**
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée communale du 16 juin 2025**
- 3. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif au statut du personnel**
- 4. Discuter et voter la participation de la Commune de Boécourt à Patinoire Régionale Delémont SA, soit CHF 54'240.00, en tant que contribution à la couverture partielle des coûts de fonctionnement**
- 5. Prendre connaissance et statuer sur un crédit pour la rénovation d'un toit à l'école secondaire de la Haute-Sorne à Bassecourt, pour un montant de CHF 140'000.00 à couvrir par voie d'emprunt**
- 6. Elire une membre proposée à la Commission d'école primaire de Boécourt, selon l'art. 49 al. 1 du ROAC**
- 7. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales. Discuter et approuver le budget 2026**
- 8. Informations sur le Pont de Montavon**
- 9. Divers**

L'ordre du jour, tel que prévu par le Conseil communal pour l'Assemblée de ce jour, est accepté sans modifications.

1. Nomination de deux scrutateurs

Sont désignés scrutateurs : Messieurs xxx et xxx

2. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Il n'y a pas de remarques, et le procès verbal de la dernière Assemblée communale, qui a eu lieu le 16 juin 2025, est accepté à l'unanimité, avec remerciements à la Secrétaire.

3. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif au statut du personnel

Le Vice-Président demande l'entrée en matière qui est acceptée et donne la parole à Thierry Bourquard, Maire

Le nouveau règlement a pour but d'apporter de la flexibilité au Conseil communal, il est basé sur un règlement type remis par le Délégué aux affaires communales. L'ancien comportait une annexe qui précisait les tâches bien définies de chaque collaborateur. Nous sommes à l'ère du changement, de la réactivité et de la rapidité, il faut donc être en mesure de faire face à chaque situation rapidement et de façon optimale. Exemples du nouveau règlement : le remplacement

d'un collaborateur en cas de maladie prolongée, le congé paternité de deux semaines, l'augmentation éventuelle du temps de travail d'un collaborateur, l'octroi d'un congé sabbatique, la formation continue, etc. L'actuel règlement nous oblige à chaque fois à convoquer une Assemblée pour valider ces situations.

A noter que la grille des salaires ne change pas.

Ce règlement a été approuvé par la Commission des règlements de la Commune, par le Conseil communal et, en examen préalable, par le Délégué aux affaires communales. A noter que tous les articles ayant trait à des chefs de service ont été supprimés étant donné la petite structure que représente notre Commune. Cela a aussi permis d'alléger le nouveau règlement.

Le Vice-Président ouvre la discussion, il n'y a pas de questions, ni de commentaires.

L'Assemblée accepte ce nouveau règlement à la majorité des personnes présentes, sans oppositions.

4. Discuter et voter la participation de la Commune de Boécourt à Patinoire Régionale Delémont SA, soit CHF 54'240.00, en tant que contribution à la couverture partielle des coûts de fonctionnement

Le Vice-Président demande l'entrée en matière.

M. xxx demande la non-entrée en matière car cette demande de contribution émane d'une société anonyme et c'est à ses actionnaires de gérer la situation financière sans faire appel aux collectivités publiques.

Le Vice-Président demande à l'Assemblée de voter cette demande de « non-entrée en matière » Résultat : seules 2 personnes refusent l'entrée en matière et une majorité évidente l'accepte.

Le Vice-Président prend acte et donne la parole à Alain Eggimann, Conseiller communal.

Alain Eggimann explique que la convention actuelle a 15 ans et arrive à échéance au 31 décembre 2025. Une nouvelle convention est proposée pour la période 2026 à 2035, soit pour 10 ans. La convention actuelle prévoit une dépense annuelle pour notre Commune de CHF 3'150.00 et, en acceptant la nouvelle convention, cette charge passera annuellement à CHF 5'424.00, soit une augmentation d'environ CHF 2'270.00 par an.

Les contributions actuelles des Communes, environ CHF 311'000.00 ne permettent plus de faire face à l'augmentation des coûts de gaz, d'électricité et de fonctionnement.

La Commune de Delémont a validé, il y a peu, une contribution pour un montant total annuel de CHF 200'000.00.

Il y a 2 ans, la société Patinoire régionale Delémont SA a ajusté ces tarifs pour l'occupation de la glace et les entrées à la patinoire, mais cela ne suffit pas.

Le Conseil communal propose d'accepter cette nouvelle convention et l'augmentation de la contribution qui concerne Boécourt. A noter que nous bénéficions de la gratuité pour les enfants en âge de scolarité qui pratiquent les sports de glace (entrées, patins...)

Le Vice-Président ouvre la discussion.

M. xxx précise qu'il n'est pas contre la patinoire, mais il estime que ce n'est pas à nous, les petites Communes, de supporter les mauvais résultats de la Commune de Delémont

M. xxx estime lui, que ce sont souvent les activités et sociétés sportives qui subissent les coupes budgétaires et qu'il s'agit de veiller et soutenir ce type d'infrastructures afin qu'elles continuent de fonctionner pour le bien de nombreux usagers.

Question de M. xxx : les enfants pourraient-ils être privés d'heures de glace ?

Réponse d'Alain Eggimann : c'est une possibilité ou le prix de l'entrée et de l'occupation de la glace pourraient augmenter une nouvelle fois.

Commentaire du Président : dans le pire des scénarios et si plusieurs Communes refusent cette participation à l'augmentation des charges, la patinoire pourrait tout bonnement cesser ses activités et fermer ses portes.

Mme xxx précise qu'à chaque fois que l'école de Boécourt a souhaité utiliser la patinoire pour ses élèves, elle n'a jamais reçu de refus. Pour l'année scolaire 2025 / 2026, les enfants s'y sont déjà rendus à 3 reprises.

M. xxx se pose la question de savoir si, avec le réchauffement climatique, nous avons le moyen de payer des heures de glaces ? avec l'augmentation des charges il faut toujours payer plus et le risque est qu'un jour nous ne pourrions plus supporter ces augmentations. Ne serait-il pas judicieux de réduire la période d'utilisation de la glace ?

M. xxx précise que le calendrier d'occupation a déjà été revu et crois savoir que la période de glace a déjà été réduite.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires et le Vice-Président demande à l'Assemblée de voter

L'Assemblée accepte cette participation de CHF 5'424.00 annuellement aux coûts de fonctionnement de la patinoire par 22 voix pour et 4 abstentions.

5. Prendre connaissance et statuer sur un crédit pour la rénovation d'un toit à l'école secondaire de la Haute-Sorne à Bassecourt, pour un montant de CHF 140'000.00 à couvrir par voie d'emprunt

Le Vice-Président demande l'entrée en matière qui est acceptée puis donne la parole à Alain Eggimann

La Construction de l'école secondaire date de 1962, puis divers agrandissements ont été faits et des travaux de rénovation sont régulièrement entrepris. Le toit concerné par cette demande est celui situé au-dessus des classes de matériel informatique et date de 2002. Depuis plusieurs années ces classes subissent des infiltrations d'eau notamment en cas de fortes pluies ce qui oblige les enseignants à disposer des seaux pour récupérer l'eau et ne pas provoquer plus de dégâts. Il semble que ce problème d'infiltration soit apparu dans divers bâtiments construits dans les années 2000 sur un modèle identique à celui de l'école secondaire de Haute-Sorne.

Cette dépense sera régularisée selon la clef de répartition, à savoir pour 2026 pour la Commune de Haute-Sorne environ 86 %, pour Boécourt un peu plus de 11% et pour Saulcy environ 2,7% Le Conseil communal demande d'accepter ce crédit de rénovation de CHF 140'000.00 qui a déjà été accepté par le Comité du syndicat ainsi que par l'Assemblée des délégués du syndicat.

Le Vice-Président ouvre la discussion

M. xxx estime qu'un toit plat qui coule après 25 ans ce n'est pas normal. Pourquoi persister à réparer plutôt que de construire un toit avec 2 pans ?

Le Président estime que tous les travaux effectués sur ces bâtiments n'ont fait que repousser une problématique. Il déplore la décision de la Commune de Haute-Sorne de ne pas avoir accepté une rénovation globale de cette école qui a reçu quelques beaux projets déposés suite au concours d'architectes.

Il n'y a pas d'autres remarques et le Vice-Président propose de passer au vote

L'Assemblée accepte, à la majorité, ce crédit de rénovation de CHF 140'000.00 sans avis contraires ou abstentions.

6. Elire une membre proposée à la Commission d'école primaire de Boécourt, selon l'art. 49 al. 1 du ROAC

Le Vice-Président demande l'entrée en matière qui est acceptée et donne la parole au Maire.

Thierry Bourquard informe que, suite aux changements relatifs au règlement scolaire cantonal, les Commissions du cercle scolaire ont de nouvelles tâches. Le nombre de membres de la Commission d'école ne pouvant pas être changé en cours de législature et suite à la démission de l'une de ses membres, le Conseil communal propose que ce poste soit repourvu. L'Assemblée a pour tâche de nommer les membres de cette Commission sur proposition du

Conseil communal. Ce membre est nommé jusqu'à la fin de la législature soit jusqu'au 31.12.2027.

Seule une personne a déposé sa candidature, il s'agit de Madame Marion Flück-Schnetz, née en xxx, domiciliée à Boécourt.

Le Conseil communal propose que Madame Flück- Schnetz soit nommée

L'Assemblée approuve la nomination de Madame Marion Flück-Schnetz à la Commission de l'école primaire, à la majorité des voix, sans oppositions.

7. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales. Discuter et approuver le budget 2026

Le Vice-Président demande l'entrée en matière qui est acceptée et donne la parole à Thierry Bourquard, Maire

Ce dernier rappelle que, malgré une situation économique compliquée, nous avons la chance de pouvoir maintenir des taxes identiques et cela depuis de nombreuses années. Nous sommes confiants pour les années à venir et le nombre d'habitants qui va croître encore dans notre Commune.

Thierry Bourquard passe la parole à Larisa Brancucci, Caissière communale, pour la présentation des taxes et du budget 2026

Quotité	2.00	
Taxe immobilière	1.00	o/oo
Taxe de chien sur l'ensemble du territoire	50.00	par chien
	120.00	par chien d'élevage
Taxe cimetière	15.00	par personne majeure
Contribution à l'entretien des chemins AF des propr. fonciers compris dans périmètre RP	30.00	par ha
Taxe de raccordement STEP	12.00	o/oo de la VO
Taxe d'entretien des berges	0.1	o/oo de la VO
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE		
Volume annuel (m3/année)	Taxe de base	Taxe de consommation
0 à 55	250.00	2.25
56 à 500	255.00	2.15
501 à 1'000	305.00	2.05
1'001 à 3'000	400.00	1.95
3'001 à 5'000	695.00	1.85
Plus de 5'000	1'185.00	1.75
EVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Volume annuel (m3/année)	Taxe de base	Taxe de consommation
0 à 55	195.00	1.95
56 à 500	200.00	1.85
501 à 1'000	255.00	1.75
1'001 à 3'000	365.00	1.65
3'001 à 5'000	700.00	1.50
Plus de 5'000	1'255.00	1.40

Le Vice-Président demande l'approbation des taxes communales telles que présentées.

Ces taxes communales sont acceptées à la majorité par l'Assemblée de ce jour par un lever de mains.

Larisa Brancucci présente, en introduction, quelques chiffres relatifs au budget 2026, soit :

- Le résultat du compte global présente une perte de CHF 366'611.00
- Le cashflow (autofinancement) s'élève à CHF 392'471.00 en concerne les amortissements ainsi que les versements et prélèvements dans les fonds spéciaux. Ces écritures ne touchent pas les liquidités de la Commune
- La participation à la péréquation financière pour 2026 pour un montant de CHF 22'628.00

Elle rappelle également que l'année 2025 était une année compliquée et que 2026 est incertaine quant aux recettes fiscales. La Caissière communale précise aussi que le premier locatif à la Rue de l'Aviateur à Boécourt est terminé et que le deuxième va suivre prochainement. De ce fait, de nouveaux habitants vont s'établir dans notre Commune et amener de recettes fiscales supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable.

Après cette introduction, Larisa Brancucci présente le budget de fonctionnement

Rubrique 0 Administration générale : CHF 435'555.00 de charges et CHF 15'150.00 de produits, soit un excédent de charges de CHF 420'405.00.

Pas de questions ni de commentaires

Rubrique 1 Ordre et sécurité publics – défense : CHF 88'594.00 de charges et CHF 53'400.00 de produits, excédent de charges de CHF 35'194.00.

Pas de questions ni de commentaires

Rubrique 2 Formation : CHF 1'362'898.00 de charges et CHF 17'320.00 de produits, soit un excédent de charges de CHF 1'345'578.00

Pas de questions ni de commentaires

Rubrique 3 Culture – sports - loisirs – églises : CHF 30'149.00 de charges.

Pas de questions ni de commentaires

Rubrique 4 Santé : CHF 7'100.00 de charges

Pas de questions ni de commentaires

Rubrique 5 Prévoyance sociale : CHF 968'030.00 de charges et CHF 4'000.00 de produits soit un excédent de charges de CHF 964'030.00

Pas de questions ni de commentaires

Rubrique 6 Trafic – transports – télécommunications : CHF 466'575.00 de charges et CHF 147'800.00 de produits, excédent de charges CHF 318'775.00

Question de M. xxx : c'est quoi cette redevance pour l'utilisation du domaine public ? Réponse de la Caissière : il s'agit d'une nouvelle taxe sur l'électricité présentée lors de l'Assemblée de juin dernier par Nicolas Eichenberger. Cette nouvelle taxe sera imputée sur les factures de consommation d'électricité des habitants. Un montant sera reversé aux Communes qui pourront en disposer selon besoins. Avant ce changement nous recevions une contribution annuelle de BKW d'environ CHF 30'000.00, cette contribution disparaît et est remplacée par ces deux versements soit CHF 52'000.00 et CHF 22'000.00.

Question de M. xxx : comment s'explique l'augmentation relative au marquage des routes et panneaux de signalisation ?

Réponse de la Caissière : il s'agit essentiellement du marquage sur les routes qui, par endroits, a quasi disparu ou est devenu peu lisible. Commentaire du Maire, selon les nouvelles normes, nos voyers communaux ne sont plus autorisés à effectuer ces travaux, c'est une entreprise agréée qui doit s'en charger.

Pas d'autres questions ni commentaires

Rubrique 7 Protection environnement – aménagement territoire : CHF 649'534.00 de charges et CHF 740'100.00 de produits, différence CHF 90'566.00 de produits

Question de M. xxx : est-il prévu d'effectuer quelques travaux au cimetière ? Estime que l'entretien, la végétation, l'esthétique laisse à désirer et que quelques travaux devraient être envisagés.

Jacques Favre, Conseiller communal en charge, prend acte

Pas d'autres questions ni de commentaires

Rubrique 8 Economie publique : CHF 23'070.00 de charges et CHF 14'800.00 de produits, soit un excédent de charges de CHF 8'270.00. Pas de réels changements
Pas de questions ni de commentaires

Rubrique 9 Finances – impôts : CHF 202'494.00 de charges et CHF 2'774'152.00 de produits, différence de produits de CHF 2'571'658.00
Pas de remarques ni de commentaires

Conclusion : le résultat du budget 2026 présente un excédent de charges de CHF 467'277.00, un résultat des financements spéciaux de CHF 100'666.00, soit un résultat global de CHF 366'611.00.

Le Président demande l'approbation du budget 2026 tel que présenté

Le budget de fonctionnement pour l'année 2026, avec un excédent de charges de CHF 467'277.00, est accepté par l'Assemblée à la majorité par un lever de mains, sans avis contraire ni abstention

Le Président redonne la parole à Larisa Brancucci pour la présentation du budget d'investissement

La Caissière communale présente ce budget d'investissement, à savoir :

Compte 1 : Ordre et sécurité publics – défense

Total CHF 72'000.00 soit CHF 45'000.00 pour la rénovation générale de l'abri PC et CHF 27'000.00 pour la réhabilitation de ses vestiaires.

Compte 2 : Formation :

Total CHF 85'000.00, soit CHF 19'000.00 pour l'aménagement intérieur des classes et CHF 66'000.00 (mandat d'étude) pour la rénovation du bâtiment scolaire.

Compte 6 : Trafic, transports, télécom :

Total CHF 148'000.00 répartis comme suit :

CHF 50'000.00 pour les mesures et actions du plan de circulation

CHF 50'000.00 pour la réfection de la Route de Séprais (secteur Ouest – Etang - Poste)

CHF 48'000.00 pour le pont de Montavon

Question de Mme xxx : est-il envisagé d'indiquer les priorités de droite sur la route de l'abbé Rossé ou d'installer des ralentisseurs. La limitation à 30 km/h n'est pas respectée surtout lors des sorties d'entreprises.

Réponse du Maire : il ne s'agit pas d'une route de transit, le Conseil communal prend acte et va étudier la problématique. Commentaire d'Alain Eggimann si la limitation de vitesse est respectée, ce ne devrait pas être une route « à problèmes »

Question de M. xxx : la rue Bout-Dessus est en très mauvais état, des travaux sont-ils prévus ?

Le Conseil communal prend acte et répondra lors d'une prochaine Assemblée.

Compte 7 : Protection de l'environnement :

Total CHF 60'000.00 dont CHF 40'000.00 pour l'assainissement des eaux et CHF 20'000.00 pour le jardin du souvenir

Total du budget d'investissement pour 2026 : CHF 365'000.00

Il n'y a plus de remarques ou d'autres questions et le Vice-Président propose d'accepter ce budget d'investissement pour 2026 par un vote à mains levées.

L'Assemblée accepte, à la majorité, le budget d'investissement de CHF 365'000.00 tel que présenté, sans avis contraire, ni abstention.

8. Informations sur le Pont de Montavon

Jacques Favre, Conseiller communal : tous les devis et propositions ne sont pas encore réunis pour prendre une décision concrète. Aucune dépense relative à l'étude des possibilités n'a été faite cette année. Un montant a été mis au budget pour 2026. Il est nécessaire de faire face, dans un premier temps, aux travaux de maintien de ce pont, avant de prévoir une dépense aussi importante (4 à 5 mio).

Quelque soit le choix, il n'est pas certain que dans 50 ans cette réfection tienne le coup.

Actuellement la circulation sur ce pont est limitée, mais il ne faudrait pas qu'un véhicule empiète sur le trottoir qui est fragile, d'où le choix d'une circulation au centre du pont. Une étude a été faite et il en ressort que la limitation de vitesse à 40 km/h réduit les vibrations, la circulation du centre évite la problématique de la fragilité des trottoirs ..

Des propositions vont être soumises à la population, mais à l'heure actuelle il semble prématuré de dépenser des sommes importantes pour des études qui n'aboutiront peut-être pas. Afin d'optimiser au maximum la sécurité en l'état actuel de ce pont, les dirigeants de la Commune ont opté pour limiter le trafic à 18 tonnes (au lieu de 40) et obliger un trafic au centre. La réfection de ce pont sera à 100% à charge de notre Commune. Il ne s'agit pas d'effectuer des travaux au meilleur prix, mais de trouver la meilleure solution pour assurer la sécurité aux utilisateurs de ce pont.

Commentaire de M. xxx, il serait judicieux de s'approcher du canton pour effectuer des travaux d'étanchéité du revêtement actuel puisque c'est le canton qui a la charge de l'entretien du pont.

9. Divers

Le Vice-Président ouvre la discussion.

M. xxx : souhaite des infos concernant le SEOD. Nous apprenons par la presse les nouveaux accords signés avec le canton de Genève pour la livraison de quantités supplémentaires de mâchefers. Au rythme de remplissage actuel que ce passera-t-il dans 6, 7 ans ?

Réponse de Jacques Favre : la durée de la convention qui a été signée (30 ans) sera respectée. La livraison supplémentaire de mâchefers en provenance de Genève est possible car la place pour ce stockage est disponible.

M. xxx : nous sommes trop bon-marchés et c'est la raison pour laquelle Genève livre ces déchets au Jura. A noter qu'à Genève il n'a pas de taxe aux sacs et ce canton dégage d'énormes bénéfices.

M. xxx : proposer que lors d'une prochaine Assemblée le SEOD fasse une présentation.

Josiane Stärckle estime que nous sommes la risée des autres cantons et qu'il y a un manque de communication évident.

M. xxx rappelle qu'il s'agit d'un syndicat intercommunal et que chaque Commune a son représentant et que celui-ci peut intervenir. Il est conscient qu'il y a un manque d'information.

Jacques Favre reconnaît que l'information doit suivre et que nous sommes directement concernés en tant de Commune qui accueille cette décharge. Prend note et donnera suite.

Commentaire de Mme xxx rappelle que M. Claude Gorrara, secrétaire du SEOD, avait informé la population, lors de la présentation de l'extension de la décharge, que cet accueil de mâchefers ne durerait que 5 ans.

M. xxx se pose la question de savoir ce qui se passera lorsque, d'ici quelques années la décharge sera remplie ? les habitants de Boécourt devront apporter leurs déchets par exemple, en Argovie, ou ailleurs et à quel prix.

Thierry Bourquard rappelle que durant de nombreuses années les mâchefers du Jura ont été amenés dans d'autres cantons avant l'extension de notre décharge. Il s'agit d'un sujet sensible qui mérite plus de communication et d'explications.

Jacques Favre conclut en précisant qu'il sera important de signaler la situation et de demander au SEOD des explications.

M. xxx : souhaite savoir si le trottoir sur la route principale près de l'usine Montavon est terminé ?
Réponse d'Alain Eggimann : il reste à effectuer les marquages et changer l'emplacement du passage pour les piétons. Il n'a pas été prévu d'autres travaux, il existe un trottoir de l'autre côté de la route.

M. xxx : rappelle que les cadrans et l'horloge de l'église appartiennent à la Commune. Il demande s'il existe un fonds de réserve pour la révision de l'horloge et des cadrans ?

Réponse de Jacques Favre : actuellement il n'y a pas de fonds prévu pour ces éventuelles réfections. Eventuellement le fonds du cimetière (après entretien et travaux à effectuer au cimetière et à condition qu'il reste du disponible)

M. xxx : habite dans un quartier avec pas mal de chiens, la Commune a-t-elle un registre des personnes ayant suivi une formation pour détenir des chiens. La Commune peut-elle intervenir pour les chiens hurleurs ?

Réponse du Maire : une nouvelle loi relative à l'obligation de suivre des cours pour détenir un chien va entrer prochainement en vigueur. Nous attendons l'information quant à la mise en application de cette loi. Il s'agira, entre-autre, de savoir si les cours de formation sont obligatoires pour tous les détenteurs de chiens ou uniquement pour les « nouveaux » détenteurs de chiens.

La Commune est quelque peu démunie actuellement et ne peut que sensibiliser les propriétaires dans les tous-ménages afin que chaque propriétaire s'occupe de son animal, qu'il respecte différents critères pour le bien-être de son animal. Il est toujours possible de dénoncer une situation et dans ce cas, c'est le vétérinaire cantonal qui prend acte et étudie la situation pour éventuellement sanctionner ou prendre des dispositions s'il y a non-respect des exigences.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions et le Vice-Président remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée. Il lève la séance à 21h30

Boécourt, le 18 décembre 2025.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Vice-Président, Julien Minne

La Secrétaire, Françoise Léchenne